

"LES JOURNÉES DE L'OIEau"



OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU

Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau
Développer les compétences pour mieux gérer l'eau

Décembre 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SIX JOURNÉES DE L'OIEau EN 2017

« Les Journées de l'OIEau » visent à apporter un éclairage concret et pratique sur des sujets d'actualité.

Elles sont animées par des intervenants expérimentés qui leur donnent une orientation professionnelle, en s'appuyant sur des témoignages et des retours d'expériences du terrain. Elles s'adressent aux Elus, aux techniciens et cadres des collectivités locales, des associations ou des bureaux d'études, aux acteurs du monde de l'eau et des déchets, aux industriels de toute la France.



Six « Journées » sont prévues en 2017, à PARIS :

- **Le 15 mars : Intelligence numérique : nouveaux outils pour la gestion des réseaux d'eau,**
- **Le 23 mai : GEMAPI : contour et mise en œuvre de la compétence,**
- **Le 13 juin : Sécurité physique des ouvrages d'eau : comment repousser les délais d'effraction ?,**
- **Le 05 octobre : Pollution diffuse et protection des captages d'eau,**
- **Le 19 octobre : Innovation en traitement des boues : récupération d'énergie et valorisation,**
- **Le 28 novembre : Loi NOTRe : transfert des compétences eau et assainissement.**

☒ - **INSCRIPTION (gratuite pour les journalistes)** : Fax : 05 55 11 47 01
E-mail : inscription@oieau.fr

☒ - **PLUS DE RENSEIGNEMENTS :**

- Céline BERTHE - *Responsable des Journées de l'OIEau*

Tél : 05 55 11 47 59 / E-mail : c.berthe@oieau.fr

- Christiane RUNEL - *Directrice de la Communication et de la Presse*

Tél : 01 44 90 88 60 / E-mail : c.runel@oieau.fr

Le 15 mars 2017 à Paris (Espace Hamelin)
**« INTELLIGENCE NUMÉRIQUE : NOUVEAUX OUTILS POUR LA
GESTION DES RÉSEAUX D'EAU »**

Afin d'optimiser la performance des services d'eau et d'assainissement tout en améliorant l'efficacité énergétique, en préservant la ressource en eau et en surveillant la qualité de l'eau distribuée, de nouveaux outils ont aujourd'hui fait leur apparition. En effet, à l'instar des réseaux d'électricité et de gaz, les réseaux d'eau s'équipent de plus en plus d'appareils communicants et deviennent *smart* à leur tour.

Les outils disponibles vont alors permettre aux opérateurs de réseaux d'eau de contrôler et diagnostiquer les problèmes, de gérer les opérations de maintenance en continu et à distance et d'utiliser les données fournies pour optimiser tous les aspects de la performance des réseaux de distribution d'eau et des réseaux d'assainissement.

En revanche, de nombreuses questions se posent face à l'arrivée de ces nouveaux produits : A quels nouveaux besoins répond réellement cette évolution ? A quels niveaux se situe-t-elle, pour quelles applications, et quelles en sont les implications ? Quels sont aujourd'hui les moteurs de développement, les risques et les principaux freins liés à la mise en œuvre de ces technologies ? Quels sont les premiers retours d'expériences ?

Cette "Journée de l'OIEau" permettra de dresser un rapide état des lieux sur le développement des réseaux d'eau intelligents avant de laisser la place aux échanges, pour apporter des éléments de réponse à ces multiples interrogations.

Les présentations et témoignages permettront d'aborder de façon pratique les points suivants :

- Contexte et enjeux liés à l'intégration d'intelligence numérique dans la gestion des réseaux d'eau
- Protection et sécurisation des données
- Retours d'expériences de mise en œuvre de l'intelligence numérique pour la gestion de l'eau
- Gestion des réseaux d'eau au cœur de « villes intelligentes »
- Réseaux communicants : gestion du couple eau/énergie

Inscription :

Office International de l'Eau

Tél : 05 55 11 47 00

E-mail : inscription@oieau.fr

22, Rue Edouard Chamberland - 87065 LIMOGES Cedex

Le Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau

LE CNFME

**Le 23 mai 2017 à Paris (Espace Hamelin)
«GEMAPI : CONTOUR ET MISE EN ŒUVRE
DE LA COMPÉTENCE »**

La loi de Modernisation de l'Action Publique territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPAM) du 27 janvier 2014 attribue aux collectivités territoriales la compétence « **Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations** » (GEMAPI). Cette compétence sera **obligatoire à compter du 1er janvier 2018** et il est impératif de s'y préparer dès maintenant !

La compétence GEMAPI est définie par les 4 alinéas suivants de l'article L.211-7 du code de l'environnement : (1°) L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ; (2°) L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ; (5°) La défense contre les inondations et contre la mer ; (8°) La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Bien évidemment, le transfert des compétences reste une période de doutes et d'incertitudes pour les collectivités : Quels seront les nouveaux modes de gouvernance ? Quels sont les contours de la compétence GEMAPI ? Comment conserver un mode cohérent de conception et une gestion optimale des ouvrages à l'échelle des territoires ? Quelles sont les implications en matière d'investissement et budgétaire ? Quelles sont les modalités de transfert des compétences GEMAPI d'un EPCI à fiscalité propre à un syndicat constitué à l'échelle d'un bassin versant ? Une commune peut-elle transférer tout ou partie des compétences GEMAPI à plusieurs syndicats sur des parties distinctes de son territoire ? Autant de questions qui devront trouver des solutions adaptées aux contraintes et aux contextes locaux.

Après plus de trois ans de promulgation de la loi, cette "Journée de l'OIEau" permettra de débattre et d'échanger sur toutes ces problématiques en apportant des éléments de réponse aux légitimes interrogations, afin de préparer au mieux les collectivités aux échéances à venir et à aborder de manière plus sereine le transfert de la compétence GEMAPI.

Les présentations et témoignages permettront d'aborder de façon pratique les points suivants :

- Le contexte réglementaire : conséquences de la loi MAPAM
- Les acteurs de la compétence GEMAPI
- La superposition du petit et du grand cycle de l'eau
- La mise en œuvre du transfert de la compétence
- Des retours d'expériences

Inscription :

Office International de l'Eau

Tél : 05 55 11 47 00

E-mail : inscription@oieau.fr

22, Rue Edouard Chamberland - 87065 LIMOGES Cedex

Le Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau

LE CNFME

Le 13 juin 2016 à Paris (Espace Hamelin)
**« SÉCURITÉ PHYSIQUE DES OUVRAGES D'EAU : COMMENT
REPOUSSER LES DÉLAIS D'EFFRACTION »**

Le maintien de la satisfaction des besoins prioritaires de la population lors de situations de crise est une obligation pour tous les exploitants des services publics d'eau potable. L'article R.1321-23 du Code de la Santé Publique impose d'ailleurs à la personne responsable de la production ou de la distribution de surveiller en permanence la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et aux collectivités de plus de 10 000 habitants de réaliser *"régulièrement une étude caractérisant la vulnérabilité de ses installations de production et de distribution d'eau vis-à-vis des actes de malveillance"*.

L'article L.1321-4 du Code de la Santé publique définit les obligations des opérateurs, producteurs et distributeurs d'eau, relatives à la qualité de l'eau, à l'information des populations et à la continuité du service. Le plan Vigipirate y ajoute d'autres obligations. Le plan Vigipirate 2014 pour les eaux de consommation humaine définit les stratégies et objectifs de sécurité à mettre en œuvre pour assurer la sécurité de la production et de la distribution d'eau potable.

Début 2015, les Agences Régionales de Santé ont diffusé aux maîtres d'ouvrages et exploitants des services de distribution, les fiches mesures socles « réseaux d'eau » du Plan Vigipirate. Dans ce contexte, d'autres outils ont également été développés par les ARS. On peut notamment citer le rapport rédigé par l'ARS Basse Normandie, dans l'objectif de mettre à disposition des maîtres d'ouvrage et exploitants, un document opérationnel d'aide au diagnostic de vulnérabilité des installations vis-à-vis des actes de malveillance. Il comporte des fiches de diagnostic technique qui leur permettent de traduire de façon opérationnelle les dispositions du Plan Vigipirate concernant la protection physique des installations. Face aux actes de malveillance, des solutions existent !

Cette "Journée de l'OIEau" permettra d'identifier les risques auxquels peuvent être confrontés les maîtres d'ouvrage et exploitants de services de distribution d'eau potable: bioterrorisme, cyberattaques, vandalisme, de découvrir des outils d'évaluation de la vulnérabilité des installations vis-à-vis d'actes de malveillance et de bénéficier de retours d'expériences.

Les présentations et témoignages permettront d'aborder de façon pratique les points suivants :

- Sûreté des ouvrages d'eau
- Cyberattaque et solutions techniques
- Sécurisation des ouvrages inutilisés
- Nombreux retours d'expériences

Inscription :

Office International de l'Eau

Tél : 05 55 11 47 00

E-mail : inscription@oieau.fr

22, Rue Edouard Chamberland - 87065 LIMOGES Cedex

Le Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau

LE CNFME